

Je veux profiter de mon long séjour à l'étranger... quoiqu'il arrive !

Contrat Expatriés

Le contrat "longs séjours" qui répond aux besoins des touristes, des étudiants et des expatriés

Pour vos séjours prolongés à l'étranger, NOUS AVONS TOUT PRÉVU !

De la préparation de votre voyage jusqu'à la protection et l'assurance médicale en passant par l'assistance au véhicule, nous n'avons rien laissé au hasard. Avec AXA Assistance, vous pouvez partir au bout du monde en toute sérénité.

• A qui ce contrat est-il recommandé ?

À toute personne désirant s'établir ou s'expatrier dans un pays étranger pour des séjours supérieurs à 90 jours.

Il répond principalement aux attentes :

- des étudiants dans le cadre de leurs études, d'un stage ou d'un job ponctuel,
- des touristes "longue durée",
- des associations qui envoient un bénévole en mission,
- des particuliers déjà expatriés.

• Où est-il valable ?

ZONE 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

ZONE 3 : Albanie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Estonie, FYROM (Macédoine), Hongrie, Israël, Islande, Lettonie, Malte, Maroc, Moldavie, Pologne, Roumanie, République Islamique d'Iran, République Slovaque, République Tchèque, Slovénie, Tunisie, Ukraine, Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

ZONE 4 : Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Oman, Qatar, Syrie, Yémen.

ZONE 5 : Monde entier.

• Et pour les véhicules ?

Une assistance technique optionnelle peut être souscrite pour les véhicules circulant dans les pays de la zone 2.

POUR TOUTE INFORMATION ET SOUSCRIPTION
Adressez-vous à votre interlocuteur habituel
ou contactez AXA Assistance au 01 55 92 41 50

Partez l'esprit tranquille : Nous sommes à vos côtés en toutes circonstances !

Assistance aux personnes

votre problème	notre solution	nous garantissons
Vous êtes victime d'un accident corporel ou d'une maladie soudaine	Nous organisons votre rapatriement médical et éventuellement votre retour après guérison	- Les frais réels pour le rapatriement - 1 titre de transport aller simple
Vous êtes hospitalisé pour une durée supérieure à 6 jours consécutifs	Nous organisons le déplacement d'un membre de votre famille jusqu'à votre chevet	- 1 titre de transport A/R - 6 nuits d'hôtel (77 € par nuit)
Atteinte corporelle grave ou décès	Nous assurons le retour avec accompagnement de vos enfants de moins de 15 ans restés seuls sur place	1 titre de transport aller simple pour le retour de vos enfants et de l'accompagnant
Vous êtes hospitalisé à la suite d'un accident corporel ou d'une maladie soudaine	Nous organisons votre hospitalisation et nous avançons et prenons en charge vos frais médicaux en complément de tout régime existant	L'avance et la prise en charge des frais médicaux à concurrence de 15 250 € et de 153 € pour les soins dentaires d'urgence (franchise de 43 €)
Décès	- Nous organisons le rapatriement du corps - Nous organisons le déplacement d'un proche pour l'accompagnement du défunt	- Les frais réels de rapatriement - Les frais de cercueil à concurrence de 770 € - Billet A/R pour l'accompagnant
Un de vos proches parents décède ou est hospitalisé plus de 6 jours	Nous organisons un retour anticipé	1 titre de transport A/R dans les 8 jours à compter de la date de l'événement (délai de carence de 6 mois en cas de maladie)
Vous devez régler une caution pénale ou des frais d'avocat	Nous avançons à votre place la caution pénale et prenons en charge les frais d'avocat	Jusqu'à 15 250 € d'avance pour la caution pénale et 3 050 € de prise en charge pour les frais d'avocat
Vous avez besoin de renseignements avant ou pendant votre séjour	Nous mettons à votre disposition un service téléphonique de renseignements : formalités administratives, vaccins, informations touristiques	Un accueil téléphonique 7 jours sur 7 de 8h à 20h30
Vous ne trouvez pas un médicament prescrit avant le départ	Nous le recherchons et, s'il est disponible, nous vous l'envoyons	Les frais d'acheminement
Vous avez besoin de renseignements ou d'informations	Nous mettons à votre disposition un service téléphonique de renseignements : formalités administratives, conseils médicaux, touristiques... vie quotidienne	Un accueil téléphonique 7 jours sur 7 de 8h à 20h30
Vous avez besoin de transmettre des messages urgents	Nous assurons la transmission de messages urgents vers un proche ou de vos proches vers vous-même	Un accueil téléphonique 7 jours sur 7 et 24h sur 24
Vous avez perdu vos bagages, vos pièces d'identité ou vos moyens de paiement	Nous vous assurons dans vos démarches	Une avance de fonds immédiate à concurrence de 1 530 €

Assistance aux personnes spéciale Familles

votre problème	notre solution	nous garantissons
Vous êtes victime d'un accident corporel ou d'une maladie soudaine	Retour des accompagnants	Les frais réels de retour

Option “garanties étendues”

Pour vos déplacements à l'étranger, FAITES FACE À TOUS LES CAS DE FIGURE !

- **Assurance hospitalisation**

En cas d'accident corporel ou de maladie soudaine nécessitant une hospitalisation nous avançons et prenons en charge les frais médicaux consécutifs à concurrence de 152 500 € en complément de tout régime existant.

- **Assurance bagages**

En cas de vol, perte ou destruction, nous assurons les effets personnels dans la limite de 1 530 € (objets précieux 50 %).

- **Capital décès-invalidité absolue et définitive (IAD)**

Un capital de 45 740 € est versé en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive.

- **Responsabilité civile (vie privée en villégiature)**

4 574 000 € par sinistre tous dommages confondus.

Option Assistance aux véhicules

ROULEZ TRANQUILLE ! (option pour les pays de la zone 2)

- **Dépannage/remorquage**

Prise en charge à concurrence de 153 €

- **Retour au domicile ou poursuite de voyage**

Prise en charge d'un titre de transport aller simple ou mise à disposition d'un véhicule de location pour 48 h maximum.

- **Véhicule de remplacement**

Le véhicule est volé ou incendié, nous mettons à disposition un véhicule sous 48 h et pour une durée de 7 jours.

- **Récupération du véhicule**

Prise en charge d'un titre de transport aller simple.

- **Rapatriement du véhicule jusqu'au domicile**

Prise en charge du transport du véhicule à concurrence de 770 €

TARIF A

ZONE 2 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

ZONE 3 : Albanie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Estonie, FYROM (Macédoine), Hongrie, Israël, Islande, Lettonie, Malte, Maroc, Moldavie, Pologne, Roumanie, République Islamique d'Iran, République Slovaque, République Tchèque, Slovénie, Tunisie, Ukraine, Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

TARIF B

ZONE 4 : Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Irak, Jordanie, Koweït, Oman, Qatar, Syrie, Yémen.

ZONE 5 : Monde entier.

Contrat Expatriés

(séjours de + de 90 jours)*

*Pour les séjours de 91 à 180 jours, nous contacter.

Assistance aux personnes

TARIF A

Prix annuel TTC*

Zone 2 et 3 : prix par personne

105,19 €

Zone 2 et 3 : prix par famille

240,87 €

TARIF B

Prix annuel TTC*

Zone 4 et 5 : prix par personne

382,34 €

Zone 4 et 5 : prix par famille

656,90 €

Assistance aux personnes + Option "garanties étendues"

TARIF A

Prix annuel TTC*

Zone 2 et 3 : prix par personne

233,70 €

Zone 2 et 3 : prix par famille

536,62 €

TARIF B

Prix annuel TTC*

Zone 4 et 5 : prix par personne

600,95 €

Zone 4 et 5 : prix par famille

1 137,72 €

Option Assistance aux véhicules (réservée aux pays de Zone 2)

TARIF ZONE 2

Prix annuel TTC*

Zone 2 : forfait par véhicule

27,14 €

*TVA en vigueur

www.axa-assistance.fr